

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30.06.04 Convocation du 23.06.2004

Compte rendu affiché 7 juillet 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue: Isabelle DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,
Objet : CENTRE JEAN VILAR : 2^{ME} TRANCHE
MISSION COORDINATION

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents :	23
votants :	29

M. MEYER, Mmes VEYRIER, GLATARD, WYMANN, MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M. CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, BOUREZG et BELLOT,

Absents représentés : Mme BROSSARD par Mme WYMANN - Mme BERRA par M. FAURE - M. GOSSET par M. AUROY - M. FERNANDES par M. GONDELAUD - Mlle MILLET par M. MACHURAT - Mme LABASOR par M. BELLOT

Monsieur l'Adjoint délégué explique que la loi prévoit en complément des marchés publics et dans le cadre de réalisations importantes, qu'une mission de coordination doit être envisagée.

Il précise que, compte tenu de la teneur du chantier du Centre Jean VILAR 2nde tranche, après consultation, il est souhaitable de retenir le Cabinet ABS CRESPE pour la mission de coordination PC et SPS, *pour un montant de 1 000 Euros H.T.*

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Considérant l'obligation fixée de confier une mission de coordination et de sécurité lors de chantiers importants,
- Confie au Cabinet CRESPE une mission de conduction de chantier et SPS pour un montant total de **1 000 Euros HT**,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire,
- Précise que la dépense correspondante figurent au budget communal : opération 071.

Ainsi fait et délibéré à Neuville-sur-Saône, le 30 Juin 2004

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE,
Par délégation, le Maire-Adjoint

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 23 août 2004
- de la publication le 23 août 2004
Fait à Neuville-sur-Saône le 23 août 2004